

Guide des stages virtuels pour les employeurs

Comment cela fonctionne

Grâce à la [plateforme d'apprentissage expérientiel](#) de Riipen, les entreprises peuvent proposer aux étudiant.e.s des projets qui sont réalisés de l'une des trois manières suivantes : 1) avec la supervision d'un.e instructeur.trice par une ou plusieurs équipes d'étudiant.e.s, pour des crédits de cours ; 2) comme "défi" parascolaire pour un prix ou une opportunité d'emploi ; 3) comme stage ou placement virtuel, pour fournir aux étudiant.e.s une expérience professionnelle par le biais du travail à distance pour un employeur unique. Ce guide se concentre sur l'option 3, qui est une priorité pour les établissements d'enseignement supérieur pendant la crise COVID-19, comme moyen d'offrir aux étudiant.e.s une expérience professionnelle à distance en toute sécurité.

Sur Riipen, les stages virtuels peuvent être rémunérés (soit au salaire minimum ou supérieur, soit par des honoraires) ou peuvent être non rémunérés s'ils font partie du programme universitaire de l'étudiant.e.

Votre entreprise fournit un ou plusieurs projets à votre stagiaire virtuel.le, ainsi qu'une supervision à distance de son travail. L'engagement en temps varie selon le programme, allant de 80 heures à temps partiel pour certains stages sur le terrain, jusqu'à 400 heures dans le cadre d'une expérience coopérative virtuelle. En tant qu'employeur, vous êtes responsable de veiller à ce que l'étudiant.e ait un travail suffisant et l'orientation dont il.elle a besoin pour le mener à bien. Comme ces expériences sont à distance, la plupart des employeurs communiqueront quotidiennement avec l'étudiant.e par le biais de moyens de communication virtuels.

Pourquoi engager un.e stagiaire virtuel.le

- Offrez aux étudiant.e.s une expérience professionnelle pour créer une main-d'œuvre mieux préparée pour l'avenir.
- Évaluez les talents pour de futurs rôles au sein de votre organisation.
- Développez votre image de marque en tant qu'employeur auprès des établissements d'enseignement supérieur.
- Confiez à des étudiant.e.s la réalisation de projets pour votre entreprise.
- Obtenez les points de vue d'étudiant.e.s ayant une expertise en la matière.

Mise en place

1. Créez un compte "employeur" sur <https://app.riipen.com/sign-up> et un profil pour votre entreprise. L'accès aux stages virtuels est inclus pour tous les niveaux d'abonnement.
2. Changez la langue de la plateforme au français en cliquant sur la flèche descendante située dans le coin supérieur droit de la page. Cliquez ensuite sur "Settings" et descendez à la section "Accessibility" pour effectuer le changement. Confirmez en cliquant sur "Submit".
3. Parcourez la [bibliothèque des cours](#) pour connaître les possibilités offertes. Recherchez "stage et internship" pour voir toutes les options francophones et bilingues.
4. Cliquez sur "Soumettre un projet" pour soumettre une proposition de projet. Assurez-vous d'abord de lire les engagements du cours et de vous assurer que vous êtes en mesure de les respecter!

Guide des stages virtuels pour les employeurs

Votre page de projet

- ❑ Sur quoi l'étudiant.e va-t-il.elle travailler? Considérez la page de votre projet comme se situant entre la portée du projet et la description du poste. Pour un stage virtuel, les étudiant.e.s veulent travailler sur un projet central, mais leurs tâches peuvent s'étendre au-delà du projet en question. Indiquez vos principaux objectifs pour l'étudiant.e, mais énumérez d'autres choses sur lesquelles il.elle pourrait être appelé.e à travailler.
- ❑ Qui sera le principal contact de l'étudiant.e? Décrivez leur rôle, ainsi que toute autre personne avec laquelle l'étudiant.e travaillerait.
- ❑ Avez-vous déjà eu des stagiaires ou des étudiant.e.s en coopérative à? Soulignez ce point car il intéressera les coordinateur.trice.s.
- ❑ Que pouvez-vous offrir comme salaire horaire ou honoraires? Certains stages ne sont pas rémunérés s'ils visent à obtenir des crédits universitaires, mais pour ceux qui ne le sont pas, veillez à inclure cette information.
- ❑ Pouvez-vous prendre en charge plus d'un étudiant? Si c'est le cas, n'oubliez pas de le mentionner.

Jumelage avec les établissements universitaires

1. Une fois que la page est publiée, elle est visible par tous les établissements d'enseignement supérieur sur Riipen, et ils soumettront un cours pour s'inscrire. Bien qu'il s'agisse d'un "cours" sur Riipen, dans ce scénario, leur cours est la possibilité de réaliser un stage.
2. Vous pouvez maintenant parcourir la [bibliothèque de cours](#) pour voir les offres de stages virtuels existantes, et cliquer sur "Demander un cours" pour toute offre qui vous semble correspondre aux besoins de votre organisation. Veuillez noter que ces cours seront présentés comme des stages. Dans votre demande, assurez-vous de préciser que vous envisagez d'adapter votre projet en une opportunité de stage virtuel, et confirmez que vous avez lu les engagements avant de demander à rejoindre le cours.
3. Dans tous les cas, assurez-vous de parler avec le.a coordinateur.trice. Vous pouvez mettre à jour et compléter les descriptions de votre projet au besoin, en fonction de vos discussions.

Invitez les étudiant.e.s

Selon l'établissement d'enseignement, il peut vous être demandé d'interviewer plusieurs étudiant.e.s avant de vous engager avec un.e étudiant.e. On peut également vous demander de remplir un formulaire ou une fiche d'employeur pour compléter les dossiers de l'établissement.

Une fois cette étape franchie, l'établissement confirmera votre stagiaire et lancera le projet sur Riipen. À partir de là, traitez votre stagiaire comme un.e employé.e, autant que possible.

- Assurez-vous qu'il.elle.s savent à qui il.elle.s peuvent s'adresser pour poser des questions.
- Fournissez des identifiants et un accès à tous les systèmes dont il.elle.s auront besoin, dès le premier jour.
- Établissez vos moyens de communication et un rythme pour les rendez-vous de suivi.
- Ne négligez pas le facteur humain. Transformez un déjeuner de bienvenue en personne en un déjeuner virtuel. Présentez l'entreprise à l'étudiant.e.



Guide des stages virtuels pour les employeurs

Veillez prendre note

Les contrats de paiement et de travail doivent être gérés par l'établissement d'enseignement, ou directement entre l'employeur et l'étudiant.e. Riipen ne sera pas l'intermédiaire pour les contrats de travail ou le paiement.